



PRÉFET DE LA SARTHE
PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation préfectorale présentée
par la Société HUTCHINSON en vue de régulariser sa situation administrative au regard
du code de l'environnement et notamment pour l'exploitation des installations de fabrication de
joints d'étanchéité pour l'industrie automobile se situant au lieu-dit "Le Gué Ory" à Sougé-le-Ganelon

Par arrêté n°DCPPAT2018-0014 du 10 janvier 2018, le préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Société HUTCHINSON, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, pour l'exploitation des installations de fabrication de joints d'étanchéité pour l'industrie automobile se situant au lieu-dit "Le Gué Ory" à Sougé-le-Ganelon.

Le dossier sera déposé pendant une durée de 31 jours (minimum)
du 30 janvier 2018 au 1er mars 2018, à la mairie de Sougé-le-Ganelon

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Sougé-le-Ganelon à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations. Un accès gratuit au dossier est également ouvert au public sur le poste informatique situé au rez-de-chaussée de la préfecture de la Sarthe, devant la porte n°10, aux jours et heures ordinaires d'ouverture des services au public.

Monsieur Gérard CHARTIER, directeur d'école en retraite, désigné commissaire enquêteur, recevra en personne en mairie de Sougé-le-Ganelon, les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **Mardi 30 janvier 2018 de 9h à 12h**
- **Mardi 6 février 2018 de 9h à 12h**
- **Samedi 17 février 2018 de 9h à 12h**
- **Jeudi 1er mars 2018 de 14h à 17h**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie de Sougé-le-Ganelon siège de l'enquête. Toute observation peut par ailleurs être déposée sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « Publications » - « Consultations et Enquêtes publiques » - commune de Sougé-le-Ganelon), soit directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante de la préfecture de la Sarthe « pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr », en précisant dans le sujet du message électronique, l'objet de l'enquête. Les observations seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Toute demande d'information complémentaire sur ce projet peut être adressée au porteur du projet, à l'adresse suivante : Société HUTCHINSON - Le Gué Ory - 72130 SOUGÉ-LE-GANELON.

Le dossier qui comprend une demande d'autorisation d'exploiter et une étude d'impact a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le dossier, le résumé non technique de l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) et à la préfecture de la Sarthe, bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, pendant une durée d'un an, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, place Aristide Briand - 72041 LE MANS Cedex 9, en mairie de Sougé-le-Ganelon ou en consultant le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus, par arrêté du préfet de la Sarthe.